



Montpellier Agglomération Hockey Club

COTISATIONS
2008 / 2009



CATEGORIES	ANNEES	Abonnements VIPERS	transports	Heures d'entraînements	MONTANTS
ECOLE de HOCKEY					
DEBUTANTS	4 à 9 ans	1	Sans objet	1h30	50 €
U7 (déjà inscrits 07 / 08)	<2002	1	Sans objet	1h30	150 €
COMPETITION					
U9	00 / 01	1	non	2h+30'	250 €
U11	98 / 99	1	non	2h	300 €
U13	96 / 97	1	oui	2h	450 €
U15	94 / 95	1	oui	2h	450 €
U18	93/92/91	1	oui	3h	450 €
LOISIR (places contingentées)					
CONFIRMES / AVERTIS	90 et>	1	non	2	350 €
DEBUTANTS	90 et>	1	non	1	205 €
DIRIGEANTS		1	Non pratiquants		50 €

L'adhésion implique l'acceptation du Règlement Intérieur, consultable au bureau du Club et sur le site www.montpellier-vipers.com.

Les éventuels remboursements relèvent du Comité Directeur. Votre règlement (Les Chèques Vacances sont acceptés) est à libeller à l'ordre du Montpellier Agglomération Hockey Club. Echelonnement possible sur demande.

Une réduction « famille » de 50 % sera appliquée (hors école de hockey) à partir du 2^{ème} licencié. La réduction s'applique sur la catégorie la moins chère à l'exclusion de la licence et des frais de transports (150 €)

Les frais fédéraux sont à la charge du licencié (prêt, transfert, amendes sportives, surclassement tardif)

- Une assurance est incluse dans le prix de la licence fédérale. Vous pouvez opter pour une assurance par vous-même. Des délais supplémentaires sont alors demandés pour la validation de votre licence.

- Ne pas oublier de joindre avec votre dossier 3 enveloppes timbrées et 2 photos d'identités (dont une agrafée sur la demande de licence ainsi que les attestations jointes au dossier).

- **Compétition (U9 à U18) :** Demander systématiquement l'avis du médecin sur le surclassement dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (pour les joueurs en 2^{ème} année de leur catégorie). Des frais fédéraux sont exigés pour surclassement en cours d'année qui seront à la charge du licencié.

Abonnements VIPERS

Les abonnements « licenciés » sont nominatifs et non cessibles. L'achat d'abonnements « accompagnants licenciés » est possible au prix unitaire de 45€, limités à 2 par licencié, dirigeant compris.